

Paris attaqué a fait triompher par les armes la cause sacrée qui venait de triompher en vain dans les élections. Un pouvoir usurpateur de nos droits, perturbateur de notre repos, menaçait à la fois la liberté et l'ordre; nous rentrons en possession de l'ordre et de la liberté. Plus de crainte pour les droits acquis; plus de barrière entre nous et les droits qui nous manquent encore.

Un gouvernement qui, sans délai, nous garantisse ces biens, est aujourd'hui le premier besoin de la patrie. Français, ceux de vos députés qui se trouvent déjà à Paris se sont réunis; et en attendant l'intervention régulière des Chambres, ils ont invité un Français, qui n'a jamais combattu que pour la France, M. le duc d'Orléans, à exercer les fonctions de lieutenant général du royaume. C'est à leurs yeux le plus sûr moyen d'accomplir promptement par la paix le succès de la plus légitime défense.

Le duc d'Orléans est dévoué à la cause nationale et constitutionnelle; il en a toujours défendu les intérêts et professé les principes. Il respectera nos droits, car il tiendra de nous les siens. Nous, nous assurerons par des lois toutes les garanties nécessaires pour rendre la liberté forte et durable :

Le rétablissement de la garde nationale, avec l'intervention des gardes nationaux dans le choix des officiers; l'intervention des citoyens dans la formation des administrations départementales et municipales;

Le jury pour les délits de la presse;

La responsabilité légalement organisée des ministres et des agents secondaires de l'administration;

L'état des militaires légalement assuré;

La réélection des députés promus à des fonctions publiques.

Nous donnerons enfin à nos institutions, de concert avec le chef de l'Etat, les développements dont elles ont besoin.

Français, le duc d'Orléans lui-même a déjà parlé, et son langage est celui qui convient à un pays libre :

« Les Chambres vont se réunir, vous dit-il : elles aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation.

« La Charte sera désormais une vérité. »

Etaient présents :

MM. Milleret, *Moselle*.  
Laisné de Villevesque, *Loiret*.  
Delaborde, *Seine*.  
Ternaux, *Yienne*.  
Beraud, *Allier*.  
Bernard, *Ile-et-Vilaine*.  
Tribert, *Deux-Sèvres*.  
Baillot, *Seine-et-Marne*.  
Benjamin Constant, *Bas-Rhin*.  
Lévêque de Pouilly, *Aisne*.  
Benjamin Delessert, *Maine-et-Loire*.  
Agier, *Deux-Sèvres*.  
Firmin-Didot, *Eure-et-Loir*.  
Gaëtan de La Rochefoucauld-Liancourt, *Cher*.  
Hennessy, *Charente*.  
Alexandre de La Rochefoucauld, *Oise*.  
Le général Tirlet, *Marne*.  
Lepeletier d'Aunay, *Nièvre*.  
Périer (Augustin), *Isère*.  
Hély-d'Oissel, *Seine-Inférieure*.  
Destourmel, *Nord*.  
De Moutguyon, *Oise*.  
Dugas-Montbel, *Rhône*.  
Saint-Aignan (Auguste), *Vendée*.  
Kératry, *Vendée*.  
Duchaffault, *Vendée*.  
Hartmann, *Haut-Rhin*.  
Eugène d'Harcourt, *Seine-et-Marne*.  
Odier, *Seine*.  
Viennet, *Hérault*.  
Sébastiani, *Aisne*.  
Jobert (Lucas), *Marne*.  
Girod (de l'Ain), *Indre-et-Loire*.  
Vatimesnil, *Nord*.  
Jars, *Rhône*.  
Cormenin, *Loiret*.  
Paixhans, *Moselle*.  
J. Lefèvre, *Seine*.  
Duvergier de Hauranne, *Seine-Inférieure*.  
Lecarlier, *Aisne*.

MU. Camille Périer, *Sarthe*.

De Bondy, *Indre*.

Méchin, *Aisne*.

Bazile (Louis), *Côte-d'Or*.

Nau de Champlois, *Vosges*.

Agier-Bouchotte, *Moselle*.

La Pommeraye, *Calvados*.

Mathieu Dumas, *Seine*.

Dumeilet, *Eure*.

César Bacot, *Indre-et-Loire*.

De Drée, *Saône-et-Loire*.

Salverte, *Seine*.

Cunin-Gridaine, *Ardennes*.

Jaquinot, *Vosges*.

Vassal, *Seine*.

Dupont (de l'Eure), *Eure*.

Corcelles, *Seine*.

Jacques Laffitte, *Basses-Pyrénées*.

Tronchon, *Oise*.

Dauvou, *Finistère*.

Martin Laffitte, *Seine-Inférieure*.

André Gallot, *Charente*.

Audry de Pyravault, *idem*.

Bignon, *Eure*.

Doris-Dufresne, *Indre*.

Charles de Lameth, *Seine-et-Oise*.

Kochlin, *Haut-Rhin*.

Général Clausel, *Ardennes*.

Labbey de Pompières, *Aisne*.

Alexandre Périer, *Loiret*.

Gattier, *Eure*.

Martin, *Seine-Inférieure*.

Legendre, *Eure*.

Prévôt Leygonie, *Dordogne*.

Louis Blaise, *Ile-et-Vilaine*.

Perin, *Dordogne*.

Berard, *Seine-et-Oise*.

D'Arroz, *Meuse*.

Jouvenel, *Seine-et-Oise*.

Villemain, *Eure*.

Dupin aîné, *Nièvre*.

Baron Dupin, *Seine*.

Caumartin, *Somme*.

Persil, *Gers*.

Morin, *Drôme*.

Etienné, *Meuse*.

Garcias, *Pyrénées-Orientales*.

Bessières, *Dordogne*.

Demimuy-Moreau, *Meuse*.

Bertin de Vaux, *Seine-et-Oise*.

Général Minot, *Seine-et-Oise*.

Le Peletier d'Aunay, *Seine-et-Oise*.

Marchal, *Meurthe*.

Général Baillot, *Manche*.

Béraud, *Charente-Inférieure*.

Pavée de Vandœuvre, *Aube*.

RÉPONSE DU DUC D'ORLÉANS à M. Viennet qui lui avait adressé la parole au nom des députés :

« Je déplore, comme Français, le mal fait au pays et le sang qui a été versé; comme prince, je suis heureux de contribuer au bonheur de la nation. Messieurs, nous allons aller à l'Hôtel de Ville. »

RÉCEPTION DU DUC D'ORLÉANS A L'HOTEL DE VILLE.

Le duc d'Orléans, lieutenant général du royaume de France, s'est rendu, accompagné des députés, à l'Hôtel de Ville, entouré de citoyens et de gardes nationaux pour tout cortège. C'était un spectacle tout nouveau et digne d'admiration de voir une population immense pressée sur les quais depuis le Carrousel jusqu'à la place de Grève qui semblait un vaste amphithéâtre. Point de gendarmes, pas d'état-major, de simples ci-

toyens formant la haie, et cependant l'ordre le plus parfait.

Le général Lafayette, entouré de la commission municipale et de ces élèves de l'École polytechnique, qui, si jeunes encore, ont acquis une gloire si belle et si pure, s'est avancé au-devant du prince; leur connaissance remontait à l'aurore de notre glorieuse Révolution, pour laquelle ils avaient ensemble combattu; ils s'embrassèrent avec cordialité et furent, à l'instant, entourés et presque étouffés des officiers de toutes armes qui encombraient les salles de l'Hôtel de Ville.

Arrivés dans la grande salle d'armes, un cercle s'est formé, et l'un des députés, M. Viennet, a prononcé une adresse pleine de franchise. Le prince a répondu avec simplicité; il a rappelé toutes les garanties qui devaient être accordées au pays, et à cette énumération on voyait la vénérable figure de Lafayette s'épanouir, sa main s'approcher de celle du prince et la serrer avec attendrissement; on ne saurait se faire une idée de l'enthousiasme de la population lorsque le prince, s'avancant à la fenêtre de l'Hôtel de Ville, a agité ce drapeau tricolore, symbole de notre gloire et de notre liberté. Aussi, à la sortie du prince, l'explosion de la joie de la population a été générale. Nous reproduirons demain, et le texte des discours qui doivent retentir dans toute la France, et les détails touchants qui ont caractérisé cette scène nationale. Elle ouvre bien la nouvelle ère de bonheur, de liberté qui va commencer pour notre France.

(Extrait du *Moniteur*.)

Du 1<sup>er</sup> août 1830.

#### ORDONNANCES.

##### LIEUTENANCE GÉNÉRALE DU ROYAUME.

Art. 1<sup>er</sup>. La nation française reprend ses couleurs. Il ne sera plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore.

Art. 2. Les commissaires chargés provisoirement des divers départements du ministère veilleront, chacun en ce qui le concerne, à l'exécution de la présente ordonnance.

Paris, le 1<sup>er</sup> août 1830.

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS.

Et plus bas :

*Le commissaire chargé provisoirement  
du ministère de la guerre,*

Comte GÉRARD.

La Chambre des pairs et la Chambre des députés se réuniront le 3 août prochain dans le local accoutumé.

Paris, le 1<sup>er</sup> août 1830.

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS.

Et plus bas :

*Le commissaire chargé provisoirement  
du ministère de l'intérieur,*

GUIZOT.

M. Dupont (*de l'Eure*) est nommé commissaire au département de la justice.

Paris, le 1<sup>er</sup> août 1830.

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS.

Et plus bas :

*Le commissaire chargé provisoirement  
du ministère de l'intérieur,*

GUIZOT.

Le comte Gérard est nommé commissaire au département de la guerre.

Paris, le 1<sup>er</sup> août 1830.

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS.

Et plus bas :

*Le commissaire chargé provisoirement  
du ministère de l'intérieur,*

GUIZOT.

M. Guizot est nommé commissaire au département de l'intérieur.

Paris, le 1<sup>er</sup> août 1830.

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS.

Et plus bas :

*Le commissaire chargé provisoirement  
du ministère de la guerre,*

Comte GÉRARD.

M. le baron Louis est nommé commissaire provisoire au département des finances.

Paris, le 1<sup>er</sup> août 1830.

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS.

*Le commissaire provisoire au départe-  
ment de la justice,*

DUPONT (*de l'Eure*.)

M. Girod (*de l'Ain*), conseiller à la cour royale de Paris, est nommé préfet de police.

Paris, le 1<sup>er</sup> août 1830.

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS.

Et plus bas :

*Le commissaire chargé provisoirement  
du ministère de l'intérieur,*

GUIZOT.

Du 2 août 1830.

#### ORDONNANCE.

##### LIEUTENANCE GÉNÉRALE DU ROYAUME.

Art. 1<sup>er</sup>. Les condamnations prononcées pour délits politiques de la presse restent sans effet.

Art. 2. Les personnes détenues à raison de ces délits seront sur-le-champ mises en liberté.

Il est fait également remise des amendes et autres frais, sous la seule réserve des droits des tiers.

Les poursuites commencées jusqu'à ce jour cesseront immédiatement.

Paris, ce 2 août 1830.

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS.

*Le commissaire provisoire au départe-  
ment de la justice,*

DUPONT (*de l'Eure*).